

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU****MAIRIE D'ORTHEZ****EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal****SÉANCE DU 11 JUIN 2024**

Présents : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mmes BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. DESPLAT), ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LAMAZERE), BOUBARNE (pouvoir à M. BOUNINE), DARSAUT (pouvoir à M. GROUSSET)

Secrétaire de séance : M. CARRERE

24 – 88 - ACCEPTATION DU DON DU MOBILIER DE LA MAQUETTE DU CHÂTEAU MONCADE ET DU MATÉRIEL AUDIOVISUEL PAR L'ASSOCIATION ORTHEZ ANIMATIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE**Rapport présenté par Monsieur le Maire :**

L'accueil des visiteurs ainsi que les visites guidées du Château Moncade étaient assurés jusqu'en 2022 par l'association Orthez Animations dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens.

L'association ayant cessé définitivement son activité, elle a souhaité avant sa dissolution définitive, investir ses derniers fonds propres dans un mobilier fait sur mesure, du matériel audio et une remise en état de la maquette du Château Moncade permettant de valoriser le site et le parcours de visite. L'association souhaite rétrocéder ces équipements à la commune.

Les travaux étant terminés, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'accepter ce don.

Il est précisé la valeur global de cet aménagement, soit 44 136 € TTC.

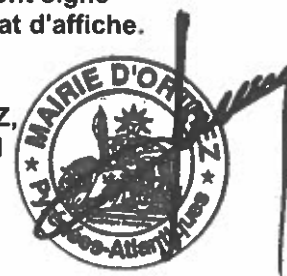
Une convention a été établie pour fixer les conditions de ce don.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'accepter le don par l'association Orthez Animations, du mobilier et matériel audiovisuel mettant en valeur la maquette du Château Moncade, d'une valeur de 44 136 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention fixant les conditions de ce don et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 juin 2024
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON



Publiée le